

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 087-218709400-20250321-202508-DE

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir(s) : 1

Votants : 12

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-
BRAUD-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs : BRUNEAU à ESCOUBEYROU

Secrétaire : Alain DURAND

Délibération N° 2025/04

Objet : ELECTION D'UN PRESIDENT POUR ETUDE ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 « ASSAINISSEMENT »

- Vu l'article L 212-4 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE le membre le plus âgé de l'assemblée afin de présider la séance concernant le vote du compte financier unique (CFU) 2024 du budget « assainissement ».

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Roger DESVALOIS est désigné Président de séance pour l'étude et le vote du compte financier unique (CFU) 2024 du budget « assainissement ».

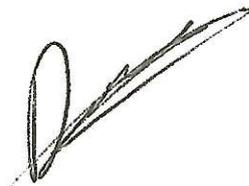
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24 mars 2025

Le secrétaire,

Alain DURAND



Le Maire,

Jean-Marie MASSY

